

Lieve GEVERS, *Jezuïten, bisschoppen en flaminganten. Documente uit kerkelijke archieven over de controverse rond het taalregime in het katholiek middelbaar onderwijs, 1900-1906*, Académie royale de Belgique, Commission royale d'histoire, Collection grand in-8°, t. C14, Bruxelles, 2008, LII-176-XII p.

On connaît l'intérêt de l'auteur, professeur d'histoire du christianisme à la Faculté de théologie de la Katholieke universiteit Leuven, pour le mouvement flamand et, plus particulièrement, pour tout ce qui touche à l'enseignement. C'est ainsi qu'en 1980 déjà – c'est une de ses premières publications – Lieve Gevers avait publié un gros volume de 426 p. de documents ecclésiastiques relatifs à la question de l'enseignement en flamand, et du mouvement en faveur de cet enseignement, en Belgique entre 1830 et 1900 (*Kerk, onderwijs en Vlaamse beweging. Documenten uit kerkelijke archieven over taalregime en vlaamsgezindheid in het katholiek middelbaar onderwijs 1830-1900*), paru dans les *Cahiers du Centre interuniversitaire d'histoire contemporaine*, n° 89. Leuven-Paris, Nauwelaerts). Le présent recueil de documents (*Jésuites, évêques et militants flamands. Documents issus d'archives ecclésiastiques au sujet de la controverse concernant le régime linguistique de l'enseignement moyen catholique. 1900-1906*) s'inscrit en quelque sorte dans le prolongement de ce premier travail.

L'ouvrage commence par une introduction contextuelle qui éclaire le projet de l'auteur. Rappelons, à l'intention du public français, que le Royaume de Belgique fondé en 1830 est un état unitaire centralisé, dont la seule langue officielle est le français, la langue des élites censitaires qui exercent le pouvoir. En Flandre comme en Wallonie, cependant, les populations continuent de s'exprimer dans leurs dialectes germaniques et romans, ce qui va poser de plus en plus question en Flandre, parallèlement au mouvement général de démocratisation de la société (développement de l'enseignement, abaissement du cens électoral, suffrage universel tempéré, etc.). Le mouvement flamand, qui se constitue dès les années 1840, milite pour la reconnaissance du flamand dans tous les secteurs de la vie sociale, ce qui ne se fait pas sans résistance de la bourgeoisie francophone, tant du Nord que du Sud du pays. Une des pierres d'achoppement est la diversité des dialectes « flamands », qui, coupés des Provinces-Unies depuis les guerres de religions, n'ont pas participé au processus d'unification linguistique qui aboutit au néerlandais standard ou A.B.N. (*Algemeen beschaafd Nederlands*, littéralement le « Néerlandais général civilisé »).

Les choses évoluent à partir de 1873 : des lois sont votées sur l'emploi du flamand en matière judiciaire (1873), dans l'administration (1878), dans l'enseignement moyen officiel (1883), dans la procédure répressive (1889), et enfin, dans les actes législatifs (loi De Vriendt-Coremans de 1898, dite « loi d'égalité », qui reconnaît au flamand le statut de seconde langue officielle). Dans le domaine de l'enseignement, précisément, la loi de 1883, avait introduit l'emploi obligatoire (mais partiel) du flamand dans l'enseignement moyen officiel (le flamand devenait la langue véhiculaire des sections préparatoires et devait être utilisé dans les cours de langues ainsi que dans l'enseignement d'au moins deux autres matières). Ce progrès relatif n'était cependant pas de nature à donner satisfaction aux flamingants, dans la mesure où l'enseignement libre catholique, majoritaire en Flandre, restait exclusivement francophone. C'est ce qui avait amené le député Edward Coremans à déposer, le 26 novembre 1901, une proposition de loi qui imposait les mêmes dispositions à l'enseignement confessionnel. Indépendamment du travail parlementaire, qui s'étalera

Revue du Nord, t. 96, n° 407, oct.-déc. 2014

jusqu'en 1910, le projet souleva d'innombrables réactions, notamment du côté catholique. Dans ce contexte, la nomination de Mercier au siège de Malines en 1906 réveilla les espérances des militants flamands, qui, sur base de son professorat à Louvain, plaçaient en lui de grands espoirs. Ils devaient dès lors être déçus par la prise de position des évêques, qui, avec leurs *Instructions aux directeurs et aux professeurs des collèges libres d'humanités* (1906) ne cherchaient en fait qu'à temporiser.

C'est un échantillon de 76 de ces réactions, qui couvrent la période allant de la proposition de loi aux *Instructions*, dont l'auteur propose ici la lecture. Les documents, présentés dans l'ordre chronologique, proviennent des archives des jésuites (Heverlee), des josphites (Gramont) et des archives diocésaines (Bruges, Liège et Malines). Ils offrent un parcours passionnant à travers une matière passionnée, et permettent de saisir l'ampleur de tensions qui conservent leur part d'actualité... L'ouvrage est accompagné d'un index des noms de personnes et de lieux, et fournit d'abondantes notes éclairant la lecture.

Luc Courtois

Michel LEYMARIE, *La preuve par deux, Jérôme et Jean Tharaud*, Paris, CNRS Éditions, 2014, 400 p.

Les frères Jérôme (1874-1953) et Jean Tharaud (1877-1952) ont cosigné de très nombreux articles et une cinquantaine de livres. « Nous n'avons jamais écrit une ligne l'un sans l'autre », a déclaré Jérôme. Oubliés aujourd'hui, ils ont été très lus par leurs contemporains, certains de leurs ouvrages s'étant vendus à 200 000 exemplaires. Ils demeurent pour les historiens d'importants témoins de leur temps.

Originaires du Limousin, les deux frères terminent leurs études à Paris: Jérôme entre à l'École normale supérieure en 1895, Jean est diplômé de l'École libre des Sciences Politiques en 1901. Amis de Péguy au temps de l'Affaire Dreyfus et des débuts des *Cahiers de la Quinzaine*, grands voyageurs, ils connaissent la notoriété dès 1906 avec le prix Goncourt décerné à leur roman *Dingley*, du nom d'un héros qui ressemble à Kipling. Secrétaires de Barrès à partir de 1904, ils trouvent en lui un maître dont ils partagent le nationalisme.

Mobilisés en 1914 dans la 94<sup>e</sup> division d'infanterie territoriale, les Tharaud, qui évoqueront leurs souvenirs de guerre dans *Une Relève* (Plon, 1924), sont sur le front de l'Yser dans la boue pendant l'hiver 1914-1915, puis dans l'Aisne au printemps 1915 et en Champagne en 1916. En avril 1917, ils sont à nouveau sur l'Yser et « autour d'eux, la bataille est formidable ». Peu après, ils sont mutés au Maroc à la demande du général Lyauté. Les voilà devenus chantres de Lyauté et de « la plus grande France » dont ils font la propagande. Tandis que Barrès en 1917 cesse d'être antisémite en rendant hommage au patriotisme des juifs, les Tharaud colportent dans l'Entre-deux-guerres un antisémitisme obsessionnel qui, joint à leur nationalisme, les rapproche de l'*Action française*. En 1921, leur livre *Quand Israël est roi* dénonce le rôle néfaste des juifs dans la révolution hongroise du printemps 1919 et se vend à plus de 100 000 exemplaires. Reporters à travers l'Europe, ils traquent les juifs, et en 1933 minimisent les persécutions commises par les nazis en publiant *Quand Israël n'est plus roi*, ouvrage qui suscite des protestations.